DÉCISION DU CONSEIL

du 24 septembre 1998

portant nomination d'un membre du Comité des régions

(98/553/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 198 A,

vu la décision 98/110/CE du Conseil du 26 janvier 1998 [1] portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions,

considérant qu'un siège de membre suppléant du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la démission de M. Ramón García Cañal, membre suppléant, portée à la connaissance du Conseil en date du 28 juillet 1998;

vu la proposition du gouvernement espagnol,

DÉCIDE:

Article unique

M. Leonardo Verdín Bouza est nommé membre suppléant du Comité des régions en remplacement de M. Ramón García Cañal pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 2002.

Fait à Bruxelles, le 24 septembre 1998.

Par le Conseil

Le président

N. MICHALEK

[1] JO L 28 du 4. 2. 1998, p. 19.